

Accompagner les allocataires et piloter le RSA : quelles stratégies aujourd'hui ?

Deux journées de formation et de réflexion à l'intention des cadres de l'insertion

Pourquoi cette formation ?

Depuis la création du RSA, la question de l'accompagnement des bénéficiaires et, plus généralement, celle du pilotage du dispositif, ne cessent de se poser, dans un contexte marqué par la mauvaise situation du marché de l'emploi. Les moyens à consacrer étant forcément limités, quels sont les choix les plus rationnels pour optimiser l'accompagnement et obtenir les meilleurs résultats, dans le respect du principe d'égalité des citoyens devant la loi ?

Après la publication de plusieurs évaluations nationales, après le remplacement du RSA d'activité par une Prime d'Activité, les responsables de l'insertion dans les Départements ont besoin de dresser régulièrement un bilan du travail accompli et de passer en revue les différentes stratégies mises en oeuvre.

C'est pourquoi l'Institut de la Performance Publique propose ces deux journées de séminaire qui permettront aux participants de revisiter les points-clés du pilotage stratégique du dispositif : orientation, accompagnement, contractualisation, partenariats, contrôle, outils de suivi.

L'agenda

22 et 23 octobre 2018 - Paris

Les participants

Cette formation s'adresse en premier lieu aux cadres des Départements mettant en oeuvre le dispositif RSA (services centraux et unités territoriales en charge de l'insertion, services "évaluation").

Elle intéresse aussi les cadres des autres organisations participant à l'insertion des bénéficiaires du RSA (Pôle Emploi, CCAS, CAF, MSA, associations d'insertion).

Les questions traitées

Les dernières évaluations nationales opérées à propos du dispositif RSA

Le rapport du Comité National d'Evaluation du RSA.

Le rapport Sirugue sur la réforme des dispositifs de soutien aux revenus modestes.

Les impacts de la création de la Prime d'Activité sur la gestion du RSA

Les changements intervenus récemment : quels impacts prévisibles ?

La mise en place du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion.

La réforme des minima sociaux ("effet figé", dématérialisation, ...).

Les problèmes posés par l'orientation des bénéficiaires

Comment gérer la distinction orientation professionnelle/orientation sociale ?

Quels critères et outils d'orientation ? La place de l'entretien d'orientation.

Quelles stratégies d'accompagnement professionnel ?

Comment cibler et moduler l'accompagnement professionnel ?

Quelle place pour l'offre d'accompagnement global de Pôle Emploi ?

Quelles stratégies d'accompagnement social ?

Comment moduler l'accompagnement social

en fonction des besoins et potentialités des personnes ?

Comment évaluer les parcours d'insertion à dominante "sociale" ?

Comment optimiser l'efficacité du contrat d'engagements réciproques ?

Faut-il élaborer un "plan de révision des situations" ?

Comment donner un nouveau souffle aux partenariats ?

Où en sont aujourd'hui les PTI ? Quels sont les progrès possibles ?

Comment articuler PTI et PDI ?

comment améliorer les échanges de données entre partenaires ?

Quelle place donner au contrôle dans le dispositif départemental ?

La place du contrôle dans les conventions de gestion avec la CAF et la MSA.

Faut-il inventer d'autres systèmes de contrôle ?

Le formateur

Pascal Fuchs anime ces deux journées.

Cadre de direction dans un Département, Pascal Fuchs est un excellent spécialiste de l'évaluation et du management des politiques sociales. C'est un formateur très compétent et un pédagogue particulièrement apprécié.

L'animation

Alternance d'exposés, échanges, discussions.

Un dossier documentaire est remis au début de la session.

Les horaires

> Premier jour : accueil à partir de 9h00, début des travaux à 9h30, suspension des travaux à 17h30.

> Deuxième jour : reprise à 9h00, fin du séminaire à 17h00.

Accompagner les allocataires et piloter le RSA : quelles stratégies aujourd'hui?

-  information et réservation téléphonique : (0)155 748 300
 courrier électronique : ipp@ipp.fr
 courrier postal : 39 rue du Ranelagh - 75016 Paris
 télécopie : (0)155 748 301

Date et lieu

22 et 23 octobre 2018 - Paris

Prix et prestations

Le prix, non soumis à TVA, est de 1 095 € par participant.
La session est non-résidentielle. Son prix inclut les déjeuners et collations.

Modalités et conditions d'inscription

Définition de l'organisme-client, intervention éventuelle d'un tiers : L'organisme-client est la personne morale (collectivité, administration, association, établissement public, société, ...) qui inscrit un ou plusieurs membres de son personnel à la session de formation. L'intervention éventuelle d'un tiers (organisme collecteur agréé ou autre) dans le paiement de la prestation n'empêche aucune modification des conditions d'inscription et ne délie en aucun cas l'organisme-client de son obligation de paiement complet des factures émises et de leurs éventuels intérêts de retard.

Réservation sans frais : Une réservation non-contractuelle peut être effectuée par téléphone ou par e-mail. L'Institut maintiendra dans ce cas la réservation pendant un maximum de huit jours jusqu'à régularisation de la demande d'inscription.

Demande d'inscription et lettre de confirmation : La demande d'inscription, valant commande ferme, est constituée par l'envoi (par e-mail, ou télécopie, ou courrier postal) de la présente fiche d'inscription signée par un représentant de l'organisme-client. L'Institut envoie alors une lettre de confirmation valant convention de formation simplifiée à l'adresse électronique mentionnée par l'organisme-client dans sa demande d'inscription.

Lieux des sessions, convocation des participants : Les sessions se tiennent en "intra-muros" (et non en banlieue) dans un lieu facilement accessible par transport en commun. La lettre de convocation précisant l'adresse du lieu de la formation et l'accès par transports en commun est envoyée à chaque participant à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription, environ trente jours avant la tenue de la session.

Facturation et paiement : La facture est établie sous forme de fichier "pdf" et adressée par courrier électronique. La facturation est effectuée à la confirmation d'inscription pour les organismes de droit privé ou "après service fait" pour les organismes soumis aux règles de la comptabilité publique, étant précisé que la réalité du service fait résulte dans tous les cas de la tenue effective de la session ayant fait l'objet d'une demande d'inscription enregistrée. Les délais de paiement et les intérêts dus en cas de paiement tardif sont ceux fixés par la loi et les règlements français.

Remplacements, annulations : Si un participant inscrit est indisponible, l'organisme-client peut le faire remplacer sans frais par un autre membre de son personnel, à condition d'en informer l'Institut. Toute annulation doit être notifiée à l'Institut au moins trois semaines avant le début de la session, un forfait de 75 Euros représentatif des frais de gestion du dossier étant alors facturé. Aucune demande d'annulation ne sera acceptée moins de trois semaines avant le début de la session : les frais d'inscription seront intégralement facturés en cas d'annulation tardive ou d'absence d'un participant régulièrement inscrit.

Attestation : Une attestation individuelle de stage (attestation de service fait en cas d'annulation tardive ou d'absence d'un participant) est adressée par courriel aux participants et au gestionnaire de la formation continue après la tenue de la session.

Organisme-client

Dénomination
et adresse postale

Service et/ou nom du responsable
de la gestion de l'inscription

Adresse e-mail

Tél.

Participants à inscrire

Mr-Mme, Prénom, NOM	Fonction	Adresse e-mail pour convocation

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 1095 Euros = _____ €

Cachet
de l'organisme-client
et signature
de la personne autorisée

Fait à
le